



Co-construction et co-décision avec les personnes accompagnées

Mis en œuvre par ALVE

enjeux

Les lois de 2002 et de 2005 ont posé la création d'outils visant à favoriser la participation des personnes dans les champs social et médico-social et ont réaffirmé le droit des personnes à la participation à toutes les décisions les concernant.

Pour les professionnels de l'accompagnement, cela implique une prise en compte de l'opinion des personnes accompagnées, à fortiori dans les lieux d'hébergement où toutes les dimensions de la vie des personnes fait l'objet d'un cadrage institutionnel.

En pratique, cet impératif d'adhésion nécessite de penser les processus d'organisation et de décision de manière à fournir aux personnes des espaces d'expression de leurs volontés.

PROBLÉMATIQUE

- > Quelles pratiques organisationnelles peut-on mettre en œuvre pour sonder l'opinion des personnes ?
- > Quelles instances favorisent la participation des personnes accompagnées ?

contexte

La Maison du Coudray est un Foyer de Vie situé dans la ville de Corbeil-Essonnes qui accueille une vingtaine de résidents.

Au sein de la structure, une réflexion a été menée pour favoriser l'adéquation entre d'une part les désirs des résidents et d'autre part l'animation et la gestion du lieu de vie.

Cette démarche a des répercussions sur la « culture » de l'établissement et implique de repenser le mode de gouvernance de la structure et d'ajuster les postures professionnelles.

OBJECTIFS

- > Recueillir les avis, suggestions et orientations des personnes accompagnées.
- > Positionner les personnes accompagnées au cœur des processus de décision?

LA PRATIQUE

LE RECUEIL DE L'AVIS DES RÉSIDENTS FUT EFFECTUÉ VIA :

- > La diffusion de questionnaires de satisfaction auprès des résidents
- > La mise en place de commissions thématiques et de référents résidents (ex : alimentation, culture, mobilité, ...)
- > Le recensement des besoins des résidents par le secrétaire du CVS (lui-même résident)
 - > Les échanges informels avec les professionnels

LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME D'ACTIONS

- > Elles sont votées chaque année par les résidents dans le cadre du Conseil de Vie Sociale (présidé par un résident)
- > Elles reposent sur les réponses au questionnaire et sur la faisabilité (ressources humaines, financières, logistiques).

Exemple pour 2020 : piscine, pêche, bénévolat, mosaïque, slam, radio, animal-thérapie, séjours (ski, Futuroscope, Crête), téléthon, formation des agents municipaux aux troubles psychiques, rando-écologiques, soirées dansantes, ...

LE SUIVI DES DÉCISIONS

- > Un bilan est réalisé à mi-année pour veiller à la correspondance entre les orientations décidées et les actions menées.



CONTACT

MAISON DU COUDRAY – ALVE – 8, rue du Bas-Coudray – 91100 Corbeil-Essonnes
Arnaud GRAND, Directeur – arnaud.grand@alve.fr – 01 83 35 07 40
<https://www.alve.fr>